

Question présentée par le député :

M. Murat Julian Alder

Date de dépôt : 20 mars 2019

Question écrite urgente

Vacance à la tête de la police judiciaire

Il semblerait que le poste de chef de la police judiciaire soit vacant depuis le 1^{er} novembre 2018, soit depuis environ cinq mois, ce qui est pour le moins inquiétant s'agissant d'un poste essentiel pour le fonctionnement de la justice et de la police dans notre canton.

Cette vacance est d'autant plus étonnante que, selon différents articles parus dans la presse le 14 mars 2019, le « numéro deux » de la police judiciaire va prochainement quitter ce service pour intégrer l'office cantonal de la détention.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il une vacance d'une durée aussi longue à la tête de la police judiciaire ?*
- 2. Quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat afin de repourvoir ce poste essentiel ?*
- 3. Un processus de recrutement a-t-il été déclenché ? Dans l'affirmative, à quel moment et selon quelles modalités ? Combien de candidatures, internes ou externes, ont-elles été reçues ?*
- 4. Quand la police judiciaire pourra-t-elle enfin avoir à nouveau un chef à sa tête ?*
- 5. D'une manière générale, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas mieux anticiper les départs s'agissant des fonctions clés et mieux planifier leur renouvellement ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour sa prompte réponse à la présente question écrite urgente.